

# Operations Inventoriales

## VII

Entre tous les actes qui auront marqué le plus grotesquement la carrière administrative de M. Laurier se détache bien en saillie ce qui a été décoré du nom de plébiscite sur la prohibition.

Jamais il n'a mieux laissé voir et palper son désir de cultiver le pour et le contre, le Roy et la Ligue. Ce plébiscite rend le portrait de cet homme comme le ferait la plus précise des machines à rayons X.

Il y avait longtemps qu'existait la fraternité de *teetotalers* qui veulent bien se priver de tous spiritueux, mais encore en priver le reste de notre population.

Sous sir John A. Macdonald ils se sont très remués à certaines époques. Ils ont même posé ultimatum sur ultimatum au fin matois qu'était le chef conservateur. Celui-ci, qui aux qualités d'homme d'Etat alliait l'esprit le plus équilibré, trouva le moyen de remiser ces *cranks*, de ne jamais leur permettre, en parlement, autre chose qu'une motion bénigne agréementée de quelques discours sacro-saints que le vieux sir John tournait délicieusement à rien par une pichenette à laquelle tous applaudissaient.

C'est donc dire que sous l'ancien régime la question de prohibition était restée là où était sa place toute marquée : dans le rayon des lubies.

Mais voici que la scène change. M. Laurier veut gagner le pouvoir. Il épouse toutes les causes les plus contradictoires, les querelles les plus invraisemblables, les lubies les moins décentes ou praticables.

Il est oiseau avec les oiseaux et souris avec les souris.

Il fait donc des manours aux prohibitionnistes, abonde dans leurs lamentations

et leurs propensions, leur promet de leur accorder un plébiscite si jamais il devient premier ministre et, par retour, il reçoit plusieurs milliers de votes de ce chef.

Or, entendons-nous bien. Nous ne chicanerions pas M. Laurier d'avoir promis un plébiscite s'il avait été réellement mû par des raisons sérieuses et avait dès l'abord résolu de donner à ce plébiscite un caractère sérieux et pratique.

Mais tel n'a pas été le cas. La suite l'a prouvé.

C'est le couteau sur la gorge qu'il a tenu sa promesse. Et encore, ce fut beaucoup plus pour dépenser \$300,000 parmi les amis que pour accomplir un acte utile que la farce d'un vote fut concédée et exécutée.

Et une fois ce vote donné, une fois ce vote enregistré en faveur de la prohibition M. Laurier s'est ingénié à prouver que cela n'avait aucune signification.

Faute, faute préméditée, donc faute trois fois grave.

M. Laurier a jeté à l'eau \$300,000. Voilà pour le côté finance.

M. Laurier a péché contre le vrai libéralisme en admettant en principe qu'un groupe de citoyens a le droit de restreindre la liberté de la masse des citoyens.

M. Laurier a mis la province de Québec qui a voté loyalement, dans une étrange posture grâce à ce plébiscite : seule entre toutes les provinces elle paraît adonnée à l'ivrognerie, seule elle paraît vouloir la fabrication et la vente de spiritueux.

Tel est ce bel exploit administratif, ce bel acte de libéralisme, ce coup de Jarnac à sa province que M. Laurier a mis sans sourciller et comme inconsciemment à son crédit.